

Objet : Service public – Petite enfance - Crèches privées
Rapport d'activité du groupe Babilou - Crèche « Les Etoiles de Mer »
Exercice 2021

N° 2022 - 072

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société EVANCIA BABILOU, cinquante et un berceaux à la crèche « Les Étoiles de Mer »,

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société EVANCIA BABILOU, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

PREND ACTE du rapport d'activité pour l'exercice 2021, produit par la société EVANCIA BABILOU, titulaire, concernant la crèche « Les Etoiles de Mer ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

« Adopté »

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PERRIN



Conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le
présent acte a été télétransmis à la Préfecture de
Nanterre le 29 septembre 2022 et publié le

29 SEP. 2022


Bernard GAILLOT
Directeur Général des Services

**COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les Membres composant le Conseil Municipal du Plessis-Robinson, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-deux septembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis exceptionnellement à la Maison des Arts, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de M. Jacques PERRIN, Maire.

Objet : DELIBERATION

Nombre de conseillers en
exercice : **35**

PRESENTS :

J. PERRIN, Maire,
N. LEANDRI, B. BLOT, B. ROBIN, M. NGUYEN, F. TOUADI, A. CHEVRIE, E. DUBOIS, C. PECRIAUX, C. AUMONT, P. PEMEZEC, S. BORIE, J. VIRE, C. VASSELIN, C. HAYS, R. AOUCHICHE, L. ROULOIS, F. JAN EVANO, S. PALUMBO, E. MORICEAU LEVEQUE, C. LEROY, N. LAUNAY, J-P. HUTEAU, C. CARCONE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de TRENTE CINQ.

EN RETARD EXCUSES :

A. LARREGLE en retard excusé est arrivé à 19h19 (point n° 3) et avait donné pouvoir à C. VASSELIN,
C. MARE DUGUER en retard excusée est arrivée à 19h25 (point n° 4) et avait donné pouvoir à S. BORIE,
F. DUCHESNE en retard excusée est arrivée à 19h30 (point n°4) et avait donné pouvoir à A. CHEVRIE,

ABSENTS EXCUSES :

C. HAMIAUX absent excusé avait donné pouvoir à M. NGUYEN,
B. FOISY absent excusé avait donné pouvoir à N. LEANDRI,
C. GASNIER absente excusée avait donné pouvoir à J. VIRE,
S. DESMANGLES absente excusée avait donné pouvoir à E. DUBOIS,
S. HAMDY absente excusée avait donné pouvoir à L. ROULOIS,
A. NEDJAR absent excusé avait donné pouvoir à C. AUMONT,
J. MALARDEL absent excusé avait donné pouvoir à E. MORICEAU LEVEQUE,
M. SIFFERT SIRVENT absent excusé avait donné pouvoir à F. TOUADI,

ONT QUITTE LA SEANCE AVANT LE VOTE DU POINT :

P. PEMEZEC et M. NGUYEN (pouvoir C. HAMIAUX) (point n° 4)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

P. PEMEZEC, C. HAMIAUX, M. NGUYEN (point n° 4)

SECRETARE DE SEANCE : E. MORICEAU LEVEQUE